

DÉCISION n°2022 / 2

Objet : ESPACE PUBLIC / Devis DE04532 relatif à un contrat de prestation de service pour l'entretien des espaces verts de la ZAC des Portes de Chambord à Mer / A4 Nature

LE PRÉSIDENT de la Communauté de communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, et notamment ses compétences exercées ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 relatif aux délégations d'attribution ;

Vu l'arrêté 2021/11 portant délégation du Président à M. Joël NAUDIN, Vice-Président,

Considérant la nécessité d'entretenir les abords et parcelles de la ZAC des Portes de Chambord à MER ;

Considérant que plusieurs devis ont été demandés conformément aux dispositions du code de la commande publique ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prestation de service pour l'entretien des espaces verts de la ZAC des Portes de Chambord avec l'entreprise **A4 Nature – ZA Les Places – 41500 Suèvres**, pour un montant total de **38 200€ HT, soit 45 840€ TTC** et une durée de 1 an étendue du 01/01/2022 au 31/12/2022.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la communauté de communes et il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Représentant de l'Etat.

Fait à Mer, le 25 janvier 2022

Par délégation du Président,

Joël NAUDIN
